



1er mai 2010, Tous ensemble dans la rue pour les retraites

1er mai, un appel unitaire

Le 16 avril dernier, la CGT, la CFDT, la FSU, Solidaires et l'UNSA ont lancé un appel unitaire au 1er mai. Ces 5 organisations entendent ainsi faire du 1er mai un temps fort de la mobilisation et du combat pour l'emploi, les conditions de travail, le pouvoir d'achat et l'avenir des retraites.

Comme le montrent les nombreuses luttes qui se développent dans le public comme dans le privé en conséquence d'une situation économique et sociale très dégradée, l'unité et les solidarités sont un atout et une force irremplaçables. Les salariés qui un peu partout sur le territoire se battent pour sauver leurs emplois ne s'y trompent pas.

La CGT-Culture compte bien quant à elle prendre toute sa part au succès de ce grand rendez-vous unitaire et interprofessionnel.

Retraites, la nouvelle cible prioritaire du gouvernement

Les premières déclarations du nouveau Ministre du Travail, Eric Woerth, sur le dossier des retraites, ne laissent pas de place au doute : le gouvernement est résolu à passer en force en imposant un calendrier très resserré et en réduisant de fait les discussions avec les organisations syndicales au strict minimum.

En dépit des revers que l'on sait et malgré des sondages toujours aussi défavorables, le Président de la République, hermétique au mécontentement général et aux inquiétudes légitimes, a déjà jeté les bases d'une réforme profondément arbitraire et injuste. Pour ceux qui nous gouvernent, il n'y aurait ainsi qu'une seule voie possible : celle du recul de l'âge légal de départ à la retraite et de l'allongement de la durée de cotisation. En toile de fond de ce scénario inacceptable se dessine déjà la remise en cause pure et simple du système par répartition qui constitue pourtant l'une des pierres angulaires du dispositif de protection sociale bâti au sortir de la seconde guerre mondiale.

De Balladur à Fillon, des réformes qui n'ont rien réglé et qui ont même considérablement détérioré la situation

Depuis la réforme Balladur de 1993 touchant le régime général, les réformes se sont succédées et ont affecté tous les régimes de retraite. Elles ont entraîné des effets très néfastes sur les pensions des retraités, mais également pour les salariés qui constituent leurs droits pendant l'activité.

Toutes les dispositions prises (calcul sur les 25 meilleures années - au lieu de 10 auparavant -, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit que le taux de remplacement moyen - niveau de la retraite par rapport au salaire -, passerait de 72 % en 2007 à 59 % en 2050. Cette dégradation continuera donc de frapper les actuels retraités et touchera également les générations suivantes.

La remise en cause de la retraite à 60 ans

Le droit à la retraite à 60 ans est déjà mis en cause pour un nombre grandissant de salariés du fait de

l'allongement de la durée de cotisation exigée. Le salarié n'a souvent le choix qu'entre une pension réduite ou la poursuite de son activité si, toutefois, il a encore en emploi au moment de ses 60 ans. Ce qui n'est plus le cas pour deux salariés sur trois. Devant cette réalité, le gouvernement présente le cumul emploi-retraite comme une liberté !

La paupérisation au programme

Malgré ce bilan désastreux, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraites de la Fonction publique. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes.

La responsabilité des déficits est clairement établie

C'est au nom des difficultés financières et avec l'objectif affiché de rétablir l'équilibre des régimes de retraite qu'ont été conduites les réformes passées. Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Les difficultés ont surgi plus tôt que prévu, les déficits s'accroissent et les perspectives d'équilibre s'éloignent. La crise avec son cortège de destructions d'emplois et l'augmentation du chômage venant encore aggraver la situation. La preuve est ainsi faite que la restriction des droits et le durcissement des conditions d'accès à la retraite ne constituent en rien une solution. C'est pourtant dans cette voie que le gouvernement entend persister.

La CGT mènera une lutte déterminée pour défendre le droit au départ à la retraite à 60 ans et un niveau de pension au moins égal à 75% du salaire d'activité.

Contrairement à ce que le gouvernement affirme en boucle au moyen d'une campagne de désinformation indigne d'une démocratie moderne, pérenniser notre système de retraite et améliorer le niveau des pensions, c'est parfaitement possible....

La CGT met en avant des solutions durables

A quel âge pourra-t-on demain partir à la retraite ? Avec quel montant de pension ? Comment assurer durablement le financement du système ? C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT formule les propositions qui suivent.

Répondre aux besoins des salariés, des retraités, trouver les financements nécessaires, constituent la base des propositions de la CGT.

Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

Des pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des 25 meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix. Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la

croissance.

Justice et réduction des inégalités

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui. Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité. De même les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

Assurer le financement des retraites

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions.

Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT exige la mise en œuvre d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs, soit 8,2%.

Une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

Augmenter et moduler les cotisations patronales

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

Et plus particulièrement, en ce qui concerne les retraites des fonctionnaires

Les fonctionnaires, des privilégiés ?

Le rapport du COR nous rappelle des chiffres qui remettent les choses en perspective concernant les retraites des fonctionnaires. En 2004 le montant des retraites brutes était de 1288 euros pour l'ensemble des retraités. Les retraités de la Fonction publique ont perçu en 2008 en moyenne 1069 euros pour les fonctionnaires territoriaux, 1199 pour les hospitaliers et 1716 euros pour les

fonctionnaires d'Etat, qui sont des cadres dans leur majorité, étant donné le poids des enseignants dans les effectifs.

On voit donc que les soi-disant privilèges de la retraite des fonctionnaires n'existent pas.

Par contre, alors que les femmes ont une pension qui pour l'ensemble des retraités n'est que la moitié de celle des hommes (782 euros contre 1617, et 1011 euros avec la réversion), dans la Fonction publique la différence se réduit à 20%, ce qui d'ailleurs est encore trop. Qui peut dire qu'il s'agit d'un privilège des femmes fonctionnaires sur celles du privé ?

Alors que Xavier Darcos, le 12 janvier au Sénat évoquait, un taux de cotisation employeur de 62% pour l'Etat et de 16% pour les employeurs privés, le COR a calculé que la cotisation globale était de 30% dans le privé, 25% à la CNRACL (fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) et de 46% pour l'Etat, qui a une pyramide des âges particulièrement sensible aux effets du « baby boom ».

Le COR a demandé à l'INSEE d'appliquer le calcul des retraites du privé aux fonctionnaires. Le résultat est une baisse de 10% à 20 % en moyenne. Par contre les 12 à 25% de fonctionnaires ayant le niveau de prime les plus élevés y gagneraient.

L'idée d'abandonner les 6 derniers mois pour calculer le salaire de référence ne trouve donc aucune autre explication que la volonté de baisser les retraites des fonctionnaires. Et n'a rien à voir avec une quelconque justice public/privé.

La casse du statut, encore et toujours à l'ordre du jour !

Le COR évoque pour les retraites des fonctionnaires une hypothèse de séparation entre un régime de base aligné sur le régime général du privé, et une retraite complémentaire maintenant le mode de calcul actuel du code des pensions. Et souligne très justement qu'« *il conviendrait alors d'examiner les conséquences statutaires d'une telle séparation* », l'alignement sur le privé étant un élément important de déconstruction du statut du fonctionnaire.

Mettre cette hypothèse sur la table des discussions sur les retraites de la Fonction publique serait inacceptable pour la CGT.

Tout montre que la question du financement de la retraite est vraiment une question première. Financer les retraites est un choix de société. Aucun salarié n'a de raison d'accepter un recul de ses droits et de renoncer à la retraite à 60 ans.

Au contraire une mobilisation d'ensemble est possible et nécessaire pour faire reculer le pouvoir et faire avancer les revendications des salariés et des retraités.

Manifestations

à Paris : départ 14h30 de République pour Havre Caumartin
rendez-vous CGT-Culture **Métro Temple à 14h00**

en Régions : nous vous invitons à consulter [la carte](#) ou prendre contact avec les Unions locales.